



INFOS

ADZRP

INFOS ADZRP n° 43 – SEPTEMBRE 2013

<http://adzrp.e-monsite.com>

LES FENÊTRES SONT DANGEREUSES

ALORS VIVONS SANSpendant quelques heures !

C'est l'initiative discutée le vendredi 6 septembre 2013 lors de notre dernière réunion publique que nous vous proposons de mettre en place

**SAMEDI MATIN 28 Septembre dès 7 heures
Place de la Mairie à DONGES.**

Chacun apporte une tente pour l'installer symboliquement devant la Mairie.

**SERONS-NOUS PLUS EN SECURITE ?
CHACUN Y REPONDRA SUR PLACE.**



A cette occasion, un petit déjeuner sera offert aux « campeurs ».
A midi, un pique-nique citoyen-solidaire sera organisé.

Chacun(e) vient avec sa tente. Soyons nombreux.

Pour assurer une bonne organisation, retournez rapidement le coupon ci-dessous, soit par **internet**, soit en le déposant dans la **boîte à lettres N° 24 Maison des Associations**.

✂-----

OPERATION CAMPING

NOM	Prénom	
Je participerai au rassemblement organisé le samedi 28 septembre devant la Mairie. Je viendrai avec une tente		
Je prendrai le petit déjeuner sur place.	OUI	NON
Je serai présent(e) au pique-nique citoyens solidaires	OUI	NON

NE PAS VIVRE EN ZONE DANGEREUSE.

C'est le souhait de nombreux habitants.

Lors de notre dernière réunion publique, une démarche envers le représentant de l'Etat avait été évoquée.



Nous la finaliserons lors de notre OPERATION CAMPING le samedi 28 SEPTEMBRE devant la MAIRIE .

ENQUETE PUBLIQUE : Un espace pour les habitants.

Notre rôle est déterminant. En faisant part de nos remarques, avis, auprès des membres de la commission d'enquête, en rappelant que le financement des travaux pour se protéger de risques dont nous ne sommes pas responsables n'a jamais été une de nos exigences, que nous refusons de « bunkériser » nos habitations, nous affirmons notre volonté d'être des citoyens-acteurs et considérés.

L'ADZRP reste à la disposition des habitants. Elle vous appelle à vous exprimer (oralement et/ou par écrit) sur le PPRT de Donges en rencontrant les commissaires enquêteurs à la Mairie de Donges : samedi 28 septembre (9 h – 12 h), vendredi 4 octobre (17 h – 20 h), lundi 14 octobre (13 h – 17 h), à la Mairie de Montoir : mercredi 9 octobre (14 h - 17 h 30).

COORDINATION NATIONALE : texte du communiqué adressé le 19 septembre aux médias nationaux

REVISION DE LA LOI BACHELOT et MORATOIRE.

Une délégation de la Coordination Nationale des Associations Riveraines des Sites Séveso sera reçue en audience le 26 septembre prochain à 14 h 30 au Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie.

Depuis sa création, la Coordination Nationale des Associations Riveraines des Sites Séveso a multiplié les démarches pour informer les parlementaires, toute sensibilité politique confondue, des exigences des riverains impactés par un plan de prévention des risques technologiques. Considérant qu'ils n'ont pas à financer les travaux de renforcement de leur maison pour se protéger de risques dont ils ne sont pas responsables, refusant de transformer leur habitation en « bunker », conscients de l'inefficacité des mesures proposées (modification des seules fenêtres pour se protéger en cas d'explosion), les habitants considèrent qu'il revient à l'industriel de réduire les risques à la source. Ils demandent notamment la révision de la loi Bachelot du 30 juillet 2003, l'abandon du principe de « travaux économiquement acceptables » pour l'industriel et un moratoire sur l'ensemble des PPRT.

C'est le sens de la proposition de résolution relative à un moratoire sur la mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques Technologiques déposée à l'Assemblée Nationale par dix députés.

Pas un député, pas un sénateur, ne pourra dire « je ne savais pas ». A travers cette démarche, ils pourront confirmer l'expression de leurs électeurs et s'associer au texte présenté par leurs collègues.

La Coordination Nationale sera attentive aux expressions et votes qui seront émis.

La focalisation des représentants de l'Etat sur le seul financement par le contribuable des travaux ne répond en rien aux exigences des riverains. Elle n'est que diversion pour mieux masquer les demandes de bon sens des riverains. Elle vise aussi à transférer la responsabilité de l'industriel et de l'Etat sur celle des riverains.

La Loi Bachelot votée en 2003 à la suite de la catastrophe AZF à Toulouse fait la preuve tous les jours de ses incohérences, de son inapplicabilité et de son injustice.

Elle doit être révisée.
